

Entretien

"La crise du Covid-19 a remis au premier plan les obligations du commun"

Propos recueillis par Kévin Boucaud-Victoire

Publié le 26/06/2020 à 18:25

Patrick Pharo est chercheur en sociologie morale. Il vient de publier "Eloge des communs", un essai où il cherche à renouer avec les idéaux émancipateurs du libéralisme et du socialisme.

D'après Patrick Pharo, *"l'érosion, depuis un demi-siècle, des obligations qui découlent de l'appartenance à une communauté humaine, dont le maintien en particulier de l'intégrité des biens naturels et de l'accès aux biens indispensables à l'existence libre de n'importe quel individu"* est préjudiciable, tant socialement qu'écologiquement. C'est pour cela qu'il entend renouer avec les aspects émancipateurs du socialisme et du libéralisme, en prônant la communauté de certains biens. Rencontre.

Marianne : Que sont "les communs" ?

Patrick Pharo : Les communs sont une vieille notion du droit romain qui désignait les choses communes (*res communes*) telles que l'air, l'océan, les rivières..., utilisables à volonté mais "indisponibles", c'est-à-dire soustraites au commerce et à l'appropriation privée. Elles s'opposaient aux choses qu'on avait le droit de s'approprier lorsqu'elles n'appartiennent encore à personne (*res nullius*) comme l'eau des puits ou des lacs, la terre, les fruits sauvages, le gibier ou les ressources naturelles. Sous l'ancien régime, les communs renvoyaient plutôt à des droits d'usage sur des biens communs tels que les terres communales, mais aussi sur

certains biens privés, par exemple les pâtures d'après moisson, le bois de chauffage ou de construction, le glanage...

PATRICK PHARO

Cette nouvelle vision des communs a suscité au contraire un véritable engouement chez des chercheurs de toute obédience

Eloge des
COMMUNS



puf

La notion a resurgi il y a un demi-siècle, sous la plume d'un écologiste malthusien, Garrett Hardin, qui montrait que l'usage intensif d'une ressource limitée comme par exemple un pâturage par un nombre croissant d'éleveurs, aboutit inévitablement à l'épuisement de la ressource et à la ruine des exploitants. La conclusion qu'il tirait de cette "tragédie des communs", c'est qu'il fallait soit étatiser, soit privatiser les communs, avec néanmoins chez lui une préférence pour la privatisation. Ce à quoi l'économiste libérale Elinor Ostrom, une des rares femmes à avoir obtenu un prix Nobel, répondit un peu plus tard, en s'appuyant sur de multiples études relatives à la gestion des pêches, des forêts, des moyens d'irrigation... partout dans le monde, que les communs n'étaient jamais mieux gérés que par les utilisateurs de la ressource commune, qu'ils soient ou non propriétaires. Son idée d'"auto-gouvernance" permettait de dépasser les visions étroites de la propriété privée ou de l'étatisation, tout en redonnant aux communs leur véritable sens de ressources à utiliser collectivement dans les conditions les plus équitables.

A une époque où les idées communistes, voire socialistes, ont perdu toute attractivité auprès des électeurs des pays démocratiques, cette nouvelle vision des communs a suscité au contraire un véritable engouement chez des chercheurs de toute obédience en économie et en sciences politiques, ainsi qu'auprès de tous ceux qui cherchent désespérément une alternative pratique à la catastrophe écologique annoncée et au pillage des ressources naturelles et humaines par les formes les plus gloutonnes du capitalisme tardif.

La crise du Covid-19 nous a-t-elle prouvé l'importance des communs ?

C'est le député communiste de Marseille, **Pierre Dharréville**, qui, peu de temps après le début du confinement, déclarait : *"Sous le jour de ce drame, nous redécouvrons peut-être combien la santé est un bien commun et combien elle appelle des services publics dans la plénitude de leurs capacités"*. C'est là en effet le signe d'une prise de conscience de l'importance des communs,

redécouverte à l'occasion de la crise du Covid, y compris par ceux qui ont largement contribué à la déshérence des hôpitaux publics, soumis pendant des années à des mesures drastiques d'austérité et de gestion à "flux tendu", malgré les appels de plus en plus pressants du personnel soignant.

Les services publics sont une partie constitutive des communs qui, malheureusement, n'a cessé d'être grignotée depuis un demi-siècle par ce qu'on appelle le "néo-libéralisme" et, plus précisément, par le tournant néo-conservateur des années 80, dont je rappelle dans mon livre la philosophie profonde. Les théories du juste marché (Hayek...) et les philosophies libertariennes (Nozick...) apparues en réaction aux plans keynésiens et à la poussée des idées socialistes d'après-guerre, ont rejeté catégoriquement les obligations du commun, inhérentes au sens étymologique de dette commune (*cum munus*). Le commun fut ainsi évacué au profit d'une conception étroite et sacralisée du marché régulateur et de la propriété privée comme propriété de soi-même, de son corps et de son travail. Ce qui excluait, en-dehors de la police et de la justice, toute participation contributive à la communauté humaine et assimilait à un travail forcé le devoir de payer des impôts à des fins redistributives.

La crise du Covid-19 a remis au premier plan les obligations du commun, par rapport à la santé mais aussi au climat et à l'environnement, qui sont des biens communs par excellence. Mais elle n'a pas suffi à changer les conceptions dominantes, ni rétabli les digues réglementaires et morales qui avaient sauté devant l'expression des appétits économiques, en matière notamment d'imposition des plus-values ou de gestion de la production industrielle. Elle n'a pas non plus remis en cause les nouveaux moyens addictifs de l'économie capitaliste qui, comme les drogues, agissent en profondeur sur les dispositifs humains de la récompense par d'incessantes offres et promesses de jouissance et de succès (voir mon livre précédent sur *Le capitalisme addictif*, PUF, 2018), qui nous rendent tous en quelque sorte coresponsables des dégradations de notre environnement naturel et humain.

On le voit en particulier avec l'appropriation des communs numériques par des plate-formes privées qui ont fait des données personnelles une source inépuisable de valeur marchande pour une nouvelle économie numérique en pleine expansion. Les conditions du confinement, avec l'essor du télétravail ou la multiplication des groupes Whatsapp pour maintenir le lien social, n'ont fait qu'accentuer la dépendance collective à des outils numériques qui, par le confort et les récompenses qu'ils apportent, poussent toujours plus loin l'intrusion dans la vie intime en exploitant des profils personnels établis par des logiciels d'Intelligence artificielle. De plus en plus surveillée et influencée par des intérêts privés, la vie intime pourrait d'ailleurs l'être aussi par des puissances publiques tentées de s'inspirer du

système chinois de "crédit social" de récompense et de punition des citoyens suivant la note attribuée à partir de multiples capteurs. Les traceurs numériques à des fins antiterroristes ou sanitaires pourraient, s'y on n'y prend garde, en être un avant-goût.

L'idée d'un homme nouveau, longtemps défendue par les marxistes, est pour cette raison une illusion dangereuse

L'idée est-elle de supprimer la propriété privée et la propriété étatique au profit de la propriété commune ?

Ce que la philosophie des communs oppose aux dérives addictives et inquisitrices du capitalisme, ce n'est ni l'étatisation, ni même la propriété commune de tous les biens, et encore moins l'abolition de la propriété privée, qui est un droit explicitement reconnu par la Déclaration de 1789. C'est avant tout la protection et l'extension de la part des biens qui devraient échapper à l'appropriation et l'exploitation privée : éducation, recherche, santé, eau, énergie, réseaux numériques, territoires, voies de circulation, patrimoine, revenu d'existence..., et faire l'objet d'une gestion commune par des instances cogérées, c'est-à-dire au fond démocratiques. Certains biens, comme par exemple les entreprises ou les réseaux numériques, sont des biens privés, et néanmoins ils engagent une participation commune significative qui requiert un droit de regard des parties prenantes sur leur fonctionnement et leur évolution.

Le néo-libéralisme, à l'origine de la réduction du commun au cours des dernières décennies, est du reste en rupture profonde vis-à-vis de la pensée libérale classique, y compris celle de Locke, qui limitait l'appropriation privée des ressources disponibles aux préjudices qu'elle ne doit pas infliger à autrui, mais aussi à la condition qu'"il en reste assez et d'aussi bonne qualité, et davantage que ce que la partie non encore pourvue pourrait utiliser" – limite dont le capitalisme addictif s'est aujourd'hui largement affranchi ! C'est pourquoi le rejet du libéralisme, au nom des excès du néo-libéralisme, m'est toujours apparu comme un abus de langage. En-dehors d'une société entièrement étatisée, je ne vois pas d'alternative non seulement au libéralisme politique, car nous tenons profondément aux libertés d'expression, de conscience ou de conduite corporelle, mais aussi au libéralisme économique, parce qu'on ne peut pas interdire la liberté du commerce. Ce qui ne signifie pas qu'on ne doit pas y mettre des limites...

Vous défendez justement l'idée que "*la liberté individuelle est un commun*" et évoquez les idéaux émancipateurs du libéralisme et du socialisme. Les communs permettent-ils un "communisme libéral" ?

La philosophie des communs préfigure en effet un projet de société qui reprendrait les idéaux émancipateurs du libéralisme et du socialisme. Et si le communisme, avec les ravages qu'il a entraînés dans les États qui s'en réclamaient, n'était pas devenu un des repoussoirs hérités du XX^e siècle, on pourrait sans doute parler de communisme libéral. L'expression de libéralisme des communs – par opposition au néo-libéralisme – me paraît néanmoins préférable, parce qu'elle met l'accent sur ce que nous avons en commun et qui justifie à la fois les droits et les obligations des membres de la communauté humaine.

LIRE AUSSI

Faut-il abandonner l'idée d'émancipation ? Débat entre Taguieff et Caillé

Ce que nous avons en commun, c'est d'abord la liberté, ce qui rend abusif son exercice individuel lorsqu'il porte atteinte à la liberté d'autrui, comme c'est le cas lorsqu'un régime économique prive certains individus des moyens de leur propre existence. Mais c'est aussi le désir de plaisirs et de récompenses dont les circuits neurologiques dans le cerveau humain sont considérés aujourd'hui comme un legs de l'évolution naturelle. Je cite dans mon livre des travaux contemporains selon lesquels le désir de récompense aurait son origine dans les satisfactions originelles de l'attachement parental, du lien sexuel et des alliances sociales. Or, on sait que le désir de récompense est aussi à la source des conduites addictives, lorsqu'il s'emballer sur des objets dérivés : drogues, produits de consommation ou pratiques spéculatives. Nul n'est donc vraiment à l'abri d'un emballement glouton de son désir de plaisirs, de richesses ou de pouvoir, comme l'ont amplement démontré la gestion des États socialistes ou le fonctionnement des communautés utopistes depuis le XIX^e siècle. L'idée d'un homme nouveau, longtemps défendue par les marxistes, est pour cette raison une illusion dangereuse qui ne tient pas compte de ces propensions communes, que les institutions peuvent limiter ou réguler, mais qu'aucune révolution ne peut abolir.

La réappropriation des communs numériques pour échapper à des finalités

toujours plus opaques est une des urgences du retour au commun

Quelle communauté pour ces communs ? Locale, nationale ou internationale ?

La communauté de base, c'est la communauté humaine indépendante des frontières. C'est une des raisons pour lesquelles il paraît toujours bizarre de prôner la liberté du commerce lorsqu'on limite la liberté de circulation des migrants, comme le font aujourd'hui les institutions européennes. Cette dimension internationale est encore plus évidente aujourd'hui avec la capacité des fléaux modernes, qu'il s'agisse de virus, de détériorations climatiques ou d'accidents nucléaires, de se jouer des frontières étatiques. Malheureusement, on est encore loin de disposer des institutions internationales nécessaires à la gestion de ces fléaux ou à la libre circulation des personnes.

A une échelle beaucoup plus étroite, celle des territoires, on sait que les communs n'ont cessé de régresser depuis le 16ème siècle, avec le mouvement européen dit des "enclosures" visant à l'appropriation des biens communaux par les seigneuries et les bourgeoisies locales. La tendance s'est encore accentuée au XVIII^e siècle avec la conviction que l'appropriation privée était le plus sûr moyen d'assurer le développement économique et le bien-être général. C'est seulement la crise écologique contemporaine qui a mis une limite à cette croyance, en révélant le caractère *épuisable* des ressources naturelles, ouvrant ainsi la voie à une nouvelle approche des ressources communes, conçues comme biens à ménager et à protéger, mais aussi à partager et à redistribuer. C'est là que se situe l'une des voies les plus prometteuses de développement du commun, avec aujourd'hui l'engouffrement d'un nombre toujours plus grand d'habitants dans la recherche de nouvelles pratiques de consommation, de production ou de voisinage. On est proche ici du modèle de rétablissement (*recovery*) des Narcotiques et Alcooliques Anonymes qui savent que, pour sortir d'une dépendance addictive, il faut d'abord reconnaître la part de son propre désir dans la situation et faire confiance à la communauté locale de ceux qui subissent la même pathologie.

C'est le même genre d'approche qui devrait prévaloir face aux nouvelles "enclosures numériques", c'est-à-dire l'appropriation marchande ou à des fins de contrôle politique des nouvelles technologies numériques. Celles-ci sont en train de fabriquer une nouvelle société "scopique", qui voit tout et à qui rien n'échappe, en rupture non seulement avec les anciennes sociétés d'interconnaissance dans l'espace public, mais aussi avec les sociétés modernes où les

publicités ne s'affichaient que sur les murs des villes ou dans les émissions radios. Ce sont désormais les murs de chaque vie intime qui sont occupés par des dispositifs numériques personnalisés, dont les ciblage, actualités, intrusions et harcèlements sont de plus en plus envahissants. La réappropriation des communs numériques pour échapper à des finalités toujours plus opaques est une des urgences du retour au commun.

Patrick Pharo, *Eloge des communs*, PUF, 288 pages, 20 euros

par **Kévin Boucaud-Victoire**



@KBV93170

Rédacteur en chef de la rubrique débats & idées.

#PHILOSOPHIE
